

Conférence générale

GC(53)/26 11 septembre 2009

Distribution généraleFrançais
Original : anglais

Cinquante-troisième session ordinaire

Point 23 de l'ordre du jour provisoire (GC(53)/1, Add.1 et Add.2)

Communication du représentant permanent d'Israël concernant la demande d'inscription d'un point intitulé « Capacité nucléaire israélienne » à l'ordre du jour de la Conférence générale

- 1. Le Directeur général a reçu une lettre datée du 9 septembre 2009 du représentant permanent d'Israël concernant l'inscription d'un point intitulé « Capacité nucléaire israélienne » à l'ordre du jour de la Conférence générale.
- 2. Conformément à la demande qui y est formulée, la lettre est reproduite ci-après.

MISSION PERMANENTE D'ISRAËL AUPRÈS DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET DE LA COMMISSION PRÉPARATOIRE DE L'OTICE

le 9 septembre 2009

Au nom du gouvernement israélien, j'ai l'honneur de vous faire part de la position d'Israël à propos de la demande exposée dans le document GC(53)/l/Add.1 du 9 juillet 2009.

L'État d'Israël est d'avis que la demande d'inscription à l'ordre du jour de la 53^e session de la Conférence générale d'une question intitulée « Capacité nucléaire israélienne » est largement injustifiée et incorrecte.

L'inscription à l'ordre du jour de cette question discriminatoire compromet les efforts consentis pour retrouver un consensus sur la résolution « Application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient » qui, depuis 2006, est mis à mal en raison, entre autres, de la réticence de plusieurs États Membres à maintenir le « compromis » qui avait été adopté sur le Moyen-Orient. Par ailleurs, le fait de ne pas aborder les problèmes de prolifération les plus urgents au Moyen-Orient exposés dans divers rapports du Directeur général de l'AIEA, résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et résolutions du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, ainsi que le détournement de l'attention de la Conférence générale de l'AIEA des véritables enjeux, sont de très mauvais augure pour cette dernière dans son ensemble.

Il convient de noter que, si Israël n'a pas caché ses réserves fondamentales sur le libellé et les modalités de la résolution « Application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient », il adhère à la vision d'un Moyen-Orient exempt d'armes de destruction massive et de missiles balistiques qui pourrait être à terme un complément important aux arrangements en faveur de la paix, de la sécurité et de la limitation des armements dans toute la région.

La Conférence générale aurait tout intérêt à ne pas singulariser Israël et à rejeter la demande d'inscription à son ordre du jour d'une question fondée sur de mauvaises motivations sur la prétendue « Capacité nucléaire israélienne ».

Je vous prie de bien vouloir distribuer la présente lettre à tous les États Membres de l'AIEA.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma haute considération.

[Signature] [Sceau]
Israel Michael
Ambassadeur
Représentant permanent d'Israël

M. Mohamed ElBaradei Directeur général AIEA